

**ALINE QUOD**

11 LA BERTILLERE 16300 LIGNIERES-AMBLEVILLE
SIRET 81383383700038
Déclaration d'activité n° 75160148216 - Nouvelle-Aquitaine
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Actions de formation professionnelle

Prestataire

Aline Quod, entrepreneure individuelle
11 La Bertillère - 16300 Lignières-Ambleville
SIRET : 813 833 837 00038
NDA : 75160148216
aline@businesscoeur.fr - 06 75 03 15 33

Document

Version : V2
Date d'application : 06 octobre 2026
Référence documentaire : LAH-INF-05
Activité exonérée de TVA, article 261, 4-4° a du CGI

Les présentes conditions générales de vente (CGV) encadrent les actions de formation professionnelle proposées par Aline Quod EI. Elles complètent le devis, le programme et le contrat ou la convention de formation. En cas de contradiction, les stipulations particulières du contrat ou de la convention prévalent.

Article 1 - Objet et champ d'application

Les CGV s'appliquent à toute commande d'une action de formation conclue avec Aline Quod EI, notamment à la formation « Formation de praticien en soin LahoChi ». Le bénéficiaire reconnaît en avoir pris connaissance avant son engagement. L'acceptation du devis et la signature du contrat ou de la convention emportent acceptation des présentes CGV.

Lorsque le bénéficiaire est une personne physique finançant lui-même sa formation, un contrat de formation professionnelle est conclu avant l'inscription définitive et avant tout règlement.

Article 2 - Nature des prestations

Les caractéristiques de chaque formation - objectifs, public, prérequis, durée, programme, modalités pédagogiques, moyens, évaluations, prix et calendrier - figurent dans le programme, le devis et le contrat ou la convention.

La formation LahoChi relève d'une pratique de bien-être non médicale. Elle ne constitue ni un acte médical ou paramédical, ni un diagnostic, ni un traitement, et ne se substitue pas à la consultation d'un professionnel de santé.

Article 3 - Inscription et admission

L'admission est précédée d'un recueil du besoin et d'un positionnement initial permettant de vérifier l'adéquation de la formation au projet, au niveau et aux contraintes du bénéficiaire. L'inscription est confirmée après validation de l'admission, signature des documents contractuels et expiration du délai de rétractation applicable.

Aline Quod EI peut proposer une adaptation du parcours, différer l'inscription ou orienter le demandeur lorsque la formation n'est pas adaptée à son besoin.

Article 4 - Prix, facturation et paiement

Les prix sont indiqués en euros nets de taxe. Aline Quod EI bénéficie de l'exonération de TVA applicable aux opérations de formation professionnelle continue.

Pour une personne physique finançant elle-même sa formation, aucune somme n'est exigée avant l'expiration du délai de rétractation. À l'expiration de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation. L'échéancier figure au devis ou au contrat.

Le paiement est effectué par virement bancaire aux échéances prévues. Tout retard doit être signalé sans délai. Tout paiement non reçu à la date prévue peut faire l'objet de relances amiables. En cas de difficulté, un report ou un nouvel échéancier peut être convenu par écrit. À défaut de régularisation après relance, l'organisme peut prendre les mesures prévues au contrat, après en avoir informé le bénéficiaire.

Article 5 - Droit de rétractation

Conformément à l'article **L. 6353-5 du Code du travail**, la personne physique qui finance elle-même sa formation dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat de formation pour exercer son droit de rétractation.

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur, le délai de rétractation applicable est porté à **quatorze jours à compter de la conclusion du contrat**, conformément à l'article **L. 221-18 du Code de la consommation**.

Dans le cadre des formations commercialisées à distance par Aline Quod EI, le délai de quatorze jours est appliqué.

Le bénéficiaire peut exercer son droit de rétractation au moyen du formulaire joint au contrat ou par toute déclaration écrite exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter, adressée :

- par lettre recommandée avec avis de réception à : Aline Quod EI, 11 La Bertillère, 16300 Lignières-Ambleville ;
- ou par courriel à : aline@businesscoeur.fr

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation. À l'expiration de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation, conformément à l'article **L. 6353-6 du Code du travail**.

La formation ne débute pas avant l'expiration du délai de rétractation applicable. En cas de rétractation exercée dans ce délai, aucune somme n'est due et toute somme éventuellement perçue est remboursée dans les délais légaux.

Article 6 - Annulation, report, absence et abandon du bénéficiaire

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit dans les meilleurs délais, idéalement au moins 48h avant une séance. La rétractation exercée dans le délai légal n'entraîne aucun frais.

Après l'expiration du délai de rétractation, les conséquences financières d'une annulation, d'une absence ou d'un abandon sont celles prévues au contrat. Les prestations effectivement réalisées restent dues. Les sommes demandées à titre d'indemnité, lorsqu'elles sont prévues, sont distinguées du prix de la formation et ne peuvent être imputées à un financeur public ou mutualisé.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le bénéficiaire de poursuivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis. L'organisme étudie prioritairement une solution de report ou d'adaptation du calendrier.

Article 7 - Annulation ou modification par l'organisme

Aline Quod EI peut exceptionnellement reporter une séance ou modifier le calendrier pour un motif légitime. Le bénéficiaire en est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date lui est proposée.

En cas d'annulation définitive par l'organisme, les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées. La responsabilité de l'organisme est limitée aux sommes effectivement versées au titre de la formation concernée, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 8 - Modalités de formation à distance

Pour les formations à distance, le bénéficiaire reçoit avant le démarrage le calendrier, les modalités d'apprentissage, le protocole FOAD, les conditions d'accès à la plateforme, les travaux attendus ainsi que les coordonnées de l'assistance pédagogique et technique.

Le bénéficiaire doit disposer d'une connexion internet, d'une adresse électronique, d'un équipement permettant la visioconférence avec caméra et microphone, et d'un environnement compatible avec les activités pratiques. Il lui appartient de tester ses accès avant le démarrage et de signaler rapidement toute difficulté.

L'assiduité est établie par les connexions, participations aux visioconférences, travaux remis, journaux de pratique, évaluations et échanges pédagogiques. Les identifiants d'accès sont personnels et confidentiels.

Article 9 - Obligations du bénéficiaire

- respecter le calendrier, le règlement intérieur, les consignes de sécurité et les délais de remise des travaux ;
- participer aux séances et évaluations prévues et signaler sans délai toute absence ou difficulté ;
- respecter le consentement, la confidentialité, l'anonymat des volontaires et les limites de la pratique enseignée ;
- ne pas enregistrer ni diffuser les séances, supports ou échanges sans autorisation écrite ;
- adopter un comportement respectueux envers toute personne impliquée dans la formation.

Article 10 - Suivi, évaluation et documents de fin de formation

L'acquisition des compétences est appréciée selon les modalités définies dans le programme : positionnement initial, quiz ou exercices, journal de pratique, mises en situation, comptes rendus et évaluation finale.

Sous réserve de l'assiduité et de la réalisation des activités prévues, une attestation de fin de formation et/ou un certificat de réalisation est remis. Le certificat interne de praticien en soin LahoChi est délivré uniquement lorsque les critères de validation internes sont atteints. Il s'agit d'une reconnaissance interne à l'organisme, qui ne constitue ni un diplôme d'État, ni un titre RNCP ou RS, ni une habilitation réglementée.

Article 11 - Accessibilité et handicap

Toute personne rencontrant une difficulté ou une situation de handicap est invitée à contacter la référente handicap, Aline Quod, à aline@businesscoeur.fr ou au 06 75 03 15 33, le plus tôt possible. Les besoins sont étudiés confidentiellement afin d'envisager les adaptations raisonnables ou, si nécessaire, une orientation vers un partenaire compétent. La faisabilité dépend des objectifs pédagogiques, des contraintes techniques et des besoins identifiés.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Les programmes, vidéos, audios, textes, protocoles, fiches, exercices, grilles et supports remis ou accessibles pendant la formation sont protégés. Ils sont réservés à l'usage personnel du bénéficiaire pour son apprentissage et sa pratique.

Toute reproduction, adaptation, transmission, publication, revente, mise à disposition de tiers, création d'une formation dérivée ou utilisation commerciale des supports, en tout ou partie, est interdite sans autorisation écrite préalable. La participation à la formation ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle.

Article 13 - Données personnelles et confidentialité

Les données recueillies sont utilisées pour traiter la demande, contractualiser, organiser, suivre et évaluer la formation, satisfaire aux obligations administratives et améliorer les prestations. Elles sont accessibles aux seules personnes habilitées et conservées pendant les durées nécessaires au respect des obligations légales, comptables et de preuve.

Le bénéficiaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition ou de portabilité, en écrivant à aline@businesscoeur.fr. Il peut également saisir la CNIL. Les modalités détaillées figurent dans la notice d'information RGPD remise au bénéficiaire.

Article 14 - Responsabilité

Aline Quod EI est tenue d'une obligation de moyens dans la conception, l'accompagnement et la réalisation de la formation. La réussite dépend notamment de l'assiduité, de l'implication, de la pratique et du respect des consignes par le bénéficiaire. Aucun résultat professionnel, commercial, financier, thérapeutique ou médical n'est garanti.

L'organisme ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation des enseignements, d'une intervention réalisée hors du cadre enseigné, d'une interruption imputable à l'équipement ou à la connexion du bénéficiaire, ni d'un dommage indirect, sous réserve des dispositions légales impératives.

Article 15 - Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à Aline Quod EI par courriel à aline@businesscoeur.fr ou par courrier au 11 La Bertillère, 16300 Lignières-Ambleville. Elle doit exposer les faits et, si possible, joindre les justificatifs utiles. Un accusé de réception est adressé et la réclamation est traitée selon la procédure interne communiquée au bénéficiaire.

Article 16 - Litiges - Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle - <http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Adresse : Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez - Formulaire en ligne disponible sur le site.

Article 17 - Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV et les relations contractuelles sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le litige relève des juridictions compétentes déterminées par les règles légales applicables. Lorsque le bénéficiaire est consommateur, aucune clause ne peut le priver des règles protectrices relatives à la compétence territoriale.

Article 18 - Modification et conservation

La version applicable est celle remise ou acceptée à la date de signature du devis ou du contrat. Aline Quod EI peut modifier les CGV pour les commandes futures. Si une stipulation est déclarée inapplicable, les autres dispositions demeurent en vigueur.